

# INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE GROUPE DES MATHÉMATIQUES

---

## PROPOSITIONS MINIMALES D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR L'UTILISATION DES TICE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le professeur de mathématiques devrait disposer à court terme d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur dans la salle de classe pour tous les cours en classe entière ou en demi-classe.

Par ailleurs, tous les enseignants doivent pouvoir accéder facilement et librement, dans les murs du lycée, à un poste informatique : en effet, les exigences concernant l'utilisation des outils logiciels et des outils de communication ne seront effectives que lorsque tout professeur aura la possibilité d'utiliser un ordinateur pour ses préparations de cours.

### **Accès aux matériels informatiques**

Il convient de prévoir au moins une salle informatique de 16 postes prioritairement accessible aux mathématiques pour accueillir le professeur avec ses élèves ; dans le cas où cette salle serait aussi utilisée par d'autres disciplines, il faut veiller à garantir un accès "minimal" aux enseignants de mathématiques de sorte que les indications horaires suivantes soient respectées :

- une heure hebdomadaire en Première L (heure de demi-classe),
- une heure et demie par quinzaine en Seconde (heure de module),
- en première et terminale S : une séance tous les 15 jours,
- en première et terminale ES : une séance tous les 15 jours,
- option facultative, cycle terminal de la série L : une séance tous les 15 jours.

Selon la taille de l'établissement, il pourrait s'avérer utile de disposer de plusieurs salles équipées : on éviterait ainsi les éventuels problèmes de saturation.

### **Besoins logiciels en mathématiques** *(sur chaque poste dans les salles de classe, la salle d'informatique et la salle des professeurs)*

- un tableur,
- logiciels de géométrie dynamique (dans le plan et dans l'espace),
- autres outils de bureautique (traitement de texte scientifique, bases de données...),
- navigateur internet et messagerie,
- éventuellement, des logiciels de calcul formel et symbolique.

### **Autres matériels**

Chaque ordinateur doit avoir une connexion à Internet et un lecteur de cédéroms.

Par ailleurs, il convient que les salles informatiques soient équipées d'une (ou plusieurs) imprimante(s) rapide(s) partagée(s), afin de permettre aux élèves de conserver une trace écrite, indispensable, des travaux qu'ils ont menés sur ordinateur.